



LE SÉNAT DU CANADA

**LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
CANADIENNE
RAPPORT INTÉRIMAIRE**

**Comité sénatorial permanent de l'énergie
et des ressources naturelles**

Le 21 août 1985



Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

First Session
Thirty-third Parliament, 1984-85

SÉNAT DU CANADA

SENATE OF CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de*

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**L'énergie et des
ressources
naturelles**

**Energy and
Natural
Resources**

Président:
L'honorable EARL A. HASTINGS

Chairman:
The Honourable EARL A. HASTINGS

Le mercredi 21 août 1985

Wednesday, August 21, 1985

Fascicule n° 19

Issue No. 19

Dix-huitième fascicule concernant:

Eighteenth Proceedings on:

Le programme énergétique national

The National Energy Program

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable Earl A. Hastings, *président*

L'honorable R. James Balfour, C.R., *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Adams, Willie

Barootes, E. W.

Bell, Ann Elizabeth

Doody, C. William

*Frith, Royce

Hays, Daniel

Kelly, William M.

Kenny, Colin

Lefebvre, Thomas H.

Lucier, Paul

*MacEachen, Allan J., C.P.

Olson, H. A., C.P.

*Roblin, Duff, C.P.

*Membres d'office

Nota: Les honorables sénateurs Kirby, Molgat et Nurgitz ont aussi participé à divers moments, aux travaux du comité.

Personnel de recherche du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:

Dean N. Clay, directeur de la recherche

Sonya Dakers, attachée de recherche

Lawrence A. Harris, attaché de recherche

Philip R. DeMont, préposé à la recherche

Soutien administratif:

Karen E. Wheeler, adjointe administrative auprès du comité

Le greffier du comité

Timothy Ross Wilson

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 18 décembre 1984:

«L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles soit autorisé à examiner tous les aspects du Programme énergétique national, y compris ses répercussions sur l'exploitation de l'énergie au Canada;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la deuxième session du trente-deuxième Parlement soient déférés au comité;

Que le Comité soit habilité à siéger au cours d'un ajournement du Sénat;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada pour les besoins de son enquête; et

Que le Comité soit autorisé à retenir les services du personnel technique, de bureau et autre dont il peut avoir besoin pour les fins susmentionnées.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 19 juin 1985:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles soit autorisé à publier et à distribuer son rapport intérimaire au sujet de l'examen du Programme énergétique national dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles
a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé à examiner tous les aspects du Programme énergétique national, notamment ses répercussions sur l'exploitation de l'énergie au Canada, a entrepris cet examen, conformément aux Ordres de renvoi du 18 décembre 1984 et du 19 juin 1985, et présente maintenant son rapport intérimaire.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préface	1
Résumé administratif	3
L'industrie	9
Détermination du prix du pétrole brut.....	9
Détermination du prix du gaz naturel.....	11
La Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP)....	14
Intérêt de la Couronne	15
L'intérêt national	17
Économie d'énergie et remplacement des formes d'énergie.....	18
Énergies de remplacement	19
Sécurité énergétique	19
Recommandations et conclusions	23
Annexe A: Liste des témoins.....	25
Annexe B: Mémoires	31

La mise en valeur des ressources énergétiques du Canada et l'élaboration des politiques qui s'y rattachent constituent un vaste domaine d'étude. En entreprenant l'examen du Programme énergétique national conformément au premier mandat qu'il avait reçu, le Comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles était bien conscient de l'ampleur de sa tâche et de la rapidité avec laquelle la situation évoluait. Les élections fédérales, qui ont eu lieu entre-temps, ne lui ont pas facilité les choses.

Le comité a tenu une série d'audiences, soit trente-trois à Ottawa et deux à Calgary, qui ont porté sur un vaste éventail de sujets. Il a entendu des particuliers et des représentants de sociétés, d'organismes et de gouvernements lui exposer leurs points de vue, et s'est inspiré de plus d'une quarantaine de mémoires fort utiles, reçus de toutes les régions du Canada. Il remercie de leur concours tous ceux et toutes celles qui lui ont fait part de leurs opinions.

La rédaction de ce rapport provisoire s'est vivement ressentie de la signature de l'Accord de l'Ouest conclu le 28 mars 1985. Conscient toutefois du mandat qu'il détenait d'examiner le Programme énergétique national dans le contexte plus large de la mise en valeur des ressources énergétiques du Canada, le comité a jugé nécessaire de poursuivre son examen et, ainsi, de donner au public l'occasion de se faire entendre.

Le présent rapport ne touche pas tous les aspects de la situation énergétique canadienne et plusieurs questions restent à étudier. Le comité espère poursuivre son travail sur ce dossier, car la politique énergétique est de première importance pour le pays.

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

La complaisance semble envahir les responsables de l'élaboration des politiques énergétiques. En raison de l'engorgement actuel du marché international du pétrole brut, nous constatons qu'on ne se préoccupe pas beaucoup de la stabilité éventuelle de l'approvisionnement. Le pétrole n'est pas simplement un autre produit économique dont la disponibilité sera adéquatement réglementée par le marché. Nous rejetons la prémisse voulant que l'énergie dans ses diverses manifestations n'est rien de plus qu'un objet de commerce: à certains moments, des considérations d'ordre environnemental, social, stratégique ou politique l'emportent sur les forces du marché.

Le comité et le gouvernement ont la responsabilité de regarder au-delà des événements quotidiens et d'envisager les possibilités qui s'offrent dans une perspective élargie. A cette fin, les politiques gouvernementales devraient s'attacher davantage à l'orientation générale du développement énergétique canadien et beaucoup moins aux détails du marché.

Le pétrole domine toujours le marché énergétique canadien tout comme dans la plupart des pays. Le pétrole n'est pas un produit moins stratégique aujourd'hui qu'il ne l'était durant les années 1970. Les actes de terrorisme ou de guerre au Moyen-Orient pourraient perturber l'acheminement global du pétrole, à n'importe quel moment: l'embargo arabe de 1973 sur le pétrole ainsi que la révolution iranienne ont démontré que même la perspective d'une pénurie peut provoquer la panique.

Les observateurs de l'industrie indiquent que la part de la production mondiale de brut de l'OPEP a diminué de moitié depuis le sommet de 1976 et que la nouvelle production non-OPEP a augmenté de sept millions de barils par jour depuis 1973. Cependant, la situation sous-jacente n'a nullement évolué. L'OPEP contrôle quelque 68 p. 100 des réserves mondiales de pétrole classique, et le bloc communiste, un autre 12 p. 100. La surexploitation des réserves plus modestes du Royaume-Uni, de la Norvège, du Mexique, de l'Égypte, de l'Inde et du Brésil — pays ne faisant pas partie de l'OPEP et dont la production a nettement augmenté depuis 1973 — ne peut que rendre

l'importance des réserves de l'OPEP encore plus dominante durant les années 1990.

Le problème pétrolier n'est pas disparu; il est tout simplement en suspens. On devrait profiter de cette période d'accalmie relative pour préparer minutieusement un avenir énergétique plus sûr, où l'importance du pétrole et notre dépendance envers les importations seront minimisées.

Deux questions ont été touchées par la présente étude. Tout d'abord, le comité a examiné les dispositions fiscales ainsi que la structure et le comportement de l'industrie pétrolière canadienne. En deuxième lieu, le comité a examiné la question de l'élaboration de la politique énergétique au service de l'intérêt national.

Par le passé, l'industrie pétrolière a profité d'un marché protégé parce qu'on voulait mettre en place une infrastructure pétrolière et gazière viable au Canada. Durant les années 1970, l'OPEP a provoqué des hausses de prix fort importantes et les sociétés pétrolières ont alors constaté que leurs réserves valaient soudainement beaucoup plus. Le Programme énergétique national imposait une redistribution des recettes, mais ni la méthode ni le résultat n'ont satisfait toutes les parties intéressées.

Tout récemment, l'Accord de l'Ouest remettrait à l'industrie des recettes évaluées à plus de trois milliards de dollars. Cette initiative s'accompagnait d'une anticipation de création d'emplois et d'investissement accru, une anticipation raisonnable compte tenu des promesses de l'industrie et des subsides substantiels touchés par cette industrie, au fil des ans, sous forme d'allocations de super-époussement, de subventions PESP et autres allègements fiscaux.

À en juger par les états de revenus, l'industrie pétrolière a atteint sa maturité au Canada et elle se porte mieux que certains autres secteurs de notre économie. Le comité ne peut que se réjouir de cette réussite. Les représentants de l'industrie pétrolière ont déclaré dans leurs témoignages qu'ils n'ont pas besoin de subventions gouvernementales et qu'ils n'en veulent pas. Le comité est bien d'accord avec cette affirmation et les considérations spéciales favorisant l'industrie pétrolière par rapport à d'autres secteurs devraient être supprimées.

La domination étrangère de l'industrie pétrolière du Canada demeure une question controversée. Le comité appuie la canadianisation de cette industrie et croit que les décisions prises au Canada par des Canadiens sont susceptibles de mieux servir l'intérêt national.

Nous connaissons les coûts d'une telle orientation. Nous croyons que c'est dans les territoires éloignés que la participation canadienne doit être encouragée. Cependant, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier n'est plus l'instrument approprié. Il faut trouver une méthode moins coûteuse, dont le seul but devrait être la promotion de la participation canadienne sur les terres du Canada. Rien ne justifie de recommander d'autres stimulants fédéraux de quelque type que ce soit pour l'industrie pétrolière. Si les provinces désirent offrir des encouragements pour stimuler leurs économies régionales en accroissant l'activité pétrolière sur leurs terres, il s'agit là d'une question relevant totalement de leur discrétion et de leur compétence.

On s'attend que la déréglementation des marchés du gaz naturel soit annoncée cet automne. Il existe plusieurs opinions concernant le sens à donner à la déréglementation ou à un régime de prix «axé sur le marché». Nous espérons que la solution offerte permettra aux producteurs canadiens de l'Ouest de commercialiser leur gaz excédentaire. Les exportations constituent une solution à cet égard. Il serait toutefois préférable que les réseaux de distribution soient étendus de façon à permettre à un plus grand nombre de Canadiens de profiter de la production de gaz intérieur, ce qui permettrait également de réduire la dépendance du Canada envers le pétrole importé.

On aurait pu achever la construction d'un pipeline bidirectionnel dans les Maritimes, si on y avait consacré le quart des 7 milliards \$ prévus dans le cadre du PESP. Ce pipeline aurait également pu permettre l'acheminement éventuel du gaz tiré des gisements situés au large des côtes. Cet exemple suggère qu'on a semblé avoir perdu le sens de la perspective dans l'administration des dépenses gouvernementales. Le gouvernement doit s'attacher à mieux évaluer, sur une base comptable, les possibilités de réalisation offertes par les divers programmes de dépenses.

Nous sommes conscients de l'importance juridique et financière des contrats à long terme pour ceux qui ont investi des fonds dans le réseau de distribution de gaz. Mais nous voulons également encourager les ventes et les achats indépendants de gaz naturel et améliorer l'accès au pipeline de façon à permettre l'acheminement de gaz appartenant à des tiers. Il s'agit là d'un problème complexe et l'incidence de transformer le réseau pipelinier transcanadien en un transporteur public devrait être examinée.

Comment orienter la politique énergétique pour qu'elle serve au mieux l'intérêt national? Ici, on peut faire une distinction entre des considérations à court terme et des considérations à plus long terme.

À court terme, nous sommes exposés aux fluctuations abruptes du prix du pétrole, à la hausse ou à la baisse. Le comité appuie une intervention limitée sur le marché dans deux situations. Dans le cas d'une hausse de prix

importante et subite, nous préconisons l'adoption d'un programme de protection du consommateur d'une durée limitée ayant pour but de faciliter la transition et de réduire les répercussions économiques de cette hausse. Advenant une baisse importante et subite de prix, nous préconisons l'adoption d'un prix plancher uniquement pour la production tirée des sables bitumineux et des installations de récupération plus poussée (tertiaire) du pétrole, pour une période limitée, une fois de plus, dans le but d'assurer le soutien de ces entreprises qui seront appelées à répondre à des besoins éventuels.

Les intérêts à plus long terme du Canada seront servis en rendant le système énergétique intérieur moins vulnérable aux événements qui surviennent à l'étranger. En plus de réduire notre dépendance envers les bruts légers par l'utilisation de nos hydrocarbures lourds plus abondants, la réduction de la part du pétrole dans le budget énergétique canadien par des mesures d'économie de l'énergie, l'utilisation d'autres combustibles et carburants et la mise en valeur des énergies de remplacement constituent les clés de la réussite. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole illustrent bien les possibilités offertes uniquement par l'économie de l'énergie. Pour un coût net inférieur à 1,5 milliard \$, ces deux programmes, soit le PITRC et le PCRPP, ont permis de réduire la demande énergétique canadienne d'environ 75 000 barils/jour de pétrole et d'équivalent de pétrole. Aucun champ de pétrole éloigné ou aucune nouvelle installation d'exploitation des sables bitumineux d'une capacité comparable ne pourrait être mis en exploitation à un coût comparable.

Aux consommateurs, nous disons que les propositions présentées dans ces pages représentent l'intérêt qu'ils portent à disposer d'un approvisionnement énergétique fiable et régulier, qui provienne le plus possible du Canada et qui crée des emplois au pays. En assurant notre approvisionnement énergétique, notre économie ne sera pas prise en otage par le monde de la politique énergétique internationale. Elle ne risquera pas non plus de perdre le contact avec les réalités des marchés mondiaux, à cause de régimes d'administration des prix.

Quant à l'industrie pétrolière, nous nous attendons à ce qu'elle tienne ses promesses. Nous nous attendons à une intensification de l'activité pétrolière et à ce que des emplois soient créés. L'industrie a recherché activement la déréglementation et la suppression de la TRPG et du PESP, et elle les a obtenues. On notera que le comité préconise l'adoption de stimulants uniquement pour promouvoir la canadianisation — puisque l'industrie en général ne demande pas d'aide financière. Nous nous engageons toutefois à ce que les «règles du jeu» soient précises, bien connues et stables. Nous ne voulons pas que l'économie canadienne vacille à cause de l'incertitude engendrée par les politiques gouvernementales.

Au gouvernement du jour, nous formulons les observations suivantes. Le pétrole joue toujours un rôle prédominant dans le secteur énergétique canadien. Le gouvernement doit agir maintenant pour mettre en place la réglementation et l'infrastructure susceptibles d'accroître la production canadienne ainsi que les derniers éléments des réseaux de distribution nécessaires pour mettre l'énergie canadienne à la disposition de tous les Canadiens.

Il lui appartient de fournir l'incitation et les stimulants nécessaires pour encourager l'économie de l'énergie, le remplacement du pétrole, l'adoption d'autres formes d'énergie et la canadianisation graduelle du secteur énergétique, et de permettre aux sociétés pétrolières de poursuivre leurs activités commerciales, en prenant tous les risques afférents. Les bénéfices à réaliser constituent un stimulant suffisant pour que l'industrie assume ces risques.

Le 21 août 1985

Le président



Earl A. Hastings

Détermination du prix du pétrole brut

Le régime des prix institué par le Programme énergétique national s'appuyait sur la volonté de soustraire les prix canadiens aux aléas du marché international et sur l'hypothèse d'une hausse soutenue du prix mondial du pétrole. Bien que ces deux fondements fussent discutables à l'époque, la plupart des observateurs de l'industrie pétrolière y souscrivaient. Mais la détermination, par le PÉN, de prix inférieurs à ceux du marché international, dans le but de protéger les consommateurs, a aliéné les provinces productrices, freiné les investissements dans l'industrie pétrolière canadienne et semé la confusion sur le marché intérieur où les prix montaient alors que les prix internationaux fléchissaient.

Depuis 1974, le pétrole a été commercialisé à un prix uniforme, par tout le Canada, même si les producteurs étrangers qui alimentent l'Est du pays ont touché un prix international supérieur au prix administré touché par les producteurs canadiens. Le Programme énergétique national, annoncé le 28 octobre 1980, a maintenu le soutien financier aux importations. Le PÉN fixait un prix pondéré pour le pétrole produit au Canada à partir d'une méthode de calcul compliquée qui tenait compte de diverses sources d'approvisionnement et prévoyait la fixation d'un prix intérieur inférieur au prix international.

La formule de partage des recettes prévue dans le PÉN fut imposée aux provinces productrices le 1^{er} janvier 1981, les gouvernements fédéral et provinciaux n'ayant pu s'entendre sur cette question, à l'aube d'un redressement du prix du pétrole. Alors que les provinces productrices demandaient l'adoption des prix mondiaux, l'Ontario préconisait l'adoption d'un taux d'accroissement contrôlé, en faisant valoir que le prix de cartel fixé par l'OPEP n'avait aucun rapport avec le coût de production du gaz et du pétrole classiques au Canada.

L'Alberta a réagi en réduisant sa production de pétrole. Un barème négocié, intégré à l'Entente albertaine de 1981, a remplacé la formule

originale de 1980. Ce barème fut modifié par la mise à jour du PÉN de 1982. En 1983, le barème des relèvements de prix devenait incompatible avec le fléchissement des prix sur le marché mondial, et les accords avec les provinces ont dû être révisés.

Toutes les formules prenaient la forme de barèmes de hausses de prix précises, établis à partir de projections des hausses de prix internationaux jusqu'en 1990. Le problème principal est venu du fait que ces prévisions des prix internationaux ne se sont pas matérialisées. Les barèmes étaient rigides et ne pouvaient suivre l'évolution du contexte. Vers la fin de 1983, certains prix canadiens de l'échelle des prix intérieures étaient supérieurs aux prix internationaux — qui fléchissaient, ce qui n'était manifestement pas le but visé. Le régime canadien d'administration du prix du brut a provoqué beaucoup d'incertitude, d'instabilité et de ressentiment.

Le comité appuie la déréglementation des prix du pétrole brut.

Même si le prix international ou le prix du pétrole «sur le marché mondial» n'est pas établi en fonction du seul coût de production, cela n'en exclut toutefois pas l'utilité. Que ce prix soit dicté par un cartel ou qu'il soit le produit de multiples petites enchères, il reflète toujours la valeur réelle de notre pétrole sur le marché mondial.

De surcroît, lorsque nous consommons notre propre pétrole, nous perdons l'occasion de le vendre à ce prix. Ainsi, l'utilisation du prix international du pétrole assure l'utilisation de la valeur actuelle de cette ressource dans toute décision prise par les secteurs privé ou public, ce qui favorise une utilisation plus efficace des ressources et constitue un stimulant, en indiquant de quelle façon et à quel endroit l'activité pétrolière sera la plus rentable. Si le prix du pétrole était maintenu à un bas niveau par des moyens artificiels, il y aurait gaspillage puisque les usagers n'auraient pas à payer la pleine valeur de la ressource.

Bien que la déréglementation des prix du pétrole soit souhaitable dans un marché concurrentiel, le comité se préoccupe du comportement des grandes sociétés pétrolières établies au Canada. La façon dont elles fixent les prix permet de conclure que la déréglementation ne conduirait pas nécessairement à des prix dictés uniquement par le jeu de la concurrence.

Le comité s'interroge également sur la tendance à l'intégration verticale particulière aux grandes entreprises qui exercent un contrôle serré sur l'industrie pétrolière. Le comité n'a rien contre le gigantisme en soi, mais il est préoccupé par les difficultés éprouvées par les petites entreprises indépendantes pour se tailler une place dans le réseau d'approvisionnement ou de

distribution. Cette réflexion n'a rien à voir avec l'opinion que pourrait avoir le comité sur la question de la propriété étrangère.

Enfin, même si après la déréglementation de l'industrie pétrolière, le gouvernement n'aura plus à intervenir autant, le comité ne souhaite nullement que le gouvernement fédéral se soustraie à son rôle, pour ce qui regarde l'orientation de la politique énergétique en fonction de l'intérêt national.

En plus du système de prix intérieurs administrés, des droits d'exportations frappaient le pétrole vendu aux États-Unis. Sur le marché américain déréglementé, les acheteurs achètent tout leur pétrole au prix mondial, qu'il s'agisse de pétrole importé ou intérieur. Les droits d'exportation canadiens ont permis aux gouvernements fédéral et provinciaux de se partager la différence entre le prix américain supérieur et le prix pondéré canadien inférieur.

Le droit d'exportation empêchait les raffineries de détourner la production canadienne vers les États-Unis pour en tirer un meilleur revenu, puisque le prix du pétrole produit au Canada s'appliquait tant aux ventes d'exportation qu'aux ventes intérieures.

Suite à la déréglementation des prix et aux exportations à court terme affectées par l'Accord de l'Ouest, même la modeste protection assurée par les droits d'exportation s'est évanouie. Advenant une pénurie, les dispositions de l'Accord de l'Ouest — annoncées comme permanentes — ne prévoient aucun mécanisme pour assurer que la satisfaction des besoins du marché canadien ait priorité sur les contrats d'exportation à court terme aux États-Unis.

- 1. Le comité recommande que l'Office national de l'énergie autorise l'exportation du brut canadien selon la demande, à condition que les besoins du marché intérieur soient d'abord satisfaits.**

Détermination du prix du gaz naturel

La même priorité, i.e. «de Canada d'abord», devrait être appliquée dans le cas du gaz naturel. Cependant, contrairement au cas du pétrole brut, la part occupée par le gaz dans le mélange énergétique canadien s'accroîtra parce qu'on l'utilisera davantage comme combustible pour remplacer le pétrole, comme charge d'alimentation pour la production de produits pétrochimiques et d'engrais, et comme agent de valorisation du pétrole lourd. Le Canada encourage le remplacement du pétrole dans le but de réduire notre dépendance envers le brut importé. Pour ces motifs, la formule de protection applicable au gaz naturel devrait être renforcée.

Le but recherché demeure cependant une incitation marchande à exploiter les réserves de gaz naturel. La réglementation visant la protection du

marché ne devrait donc pas être perçue comme un obstacle à l'exploitation du gaz. Dans ce but, on pourrait peut-être étendre la définition de ce qui constitue une réserve.

- 2. Le comité recommande que l'Office national de l'énergie permette l'exportation du gaz naturel canadien, sous réserve d'une formule de protection qui tienne compte des besoins éventuels en gaz pour le remplacement du pétrole brut, pour la valorisation des hydrocarbures lourds et pour la satisfaction de la consommation croissante reliée aux utilisations non énergétiques.**

La rigidité des barèmes de prix administrés par le gouvernement a également causé des problèmes dans le secteur du gaz naturel. Aux termes des modifications apportées par l'Entente albertaine de 1981, les prix du gaz livré à Toronto devaient être maintenus à 65 p. 100 du prix de l'équivalent énergétique en pétrole livré à Toronto. Il a fallu réviser les barèmes à nouveau en 1983 et en 1984 et le prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta a été gelé à 2,79 \$ le gigajoule. Le gouvernement a promis d'annoncer en novembre prochain les dispositions relatives au prix du gaz naturel.

Les interprétations varient sur la notion de prix «fixé en fonction des conditions du marché». Après l'abolition du prix réglementé par le PÉN, les contrats en vigueur seront vraisemblablement respectés jusqu'à l'échéance, conformément aux dispositions du contrat. Les contrats conclus entre la société pipelinière et les acheteurs et les fournisseurs prévoient déjà des renégociations périodiques de prix.

La plupart des intervenants aux contrats en vigueur souhaitent le maintien d'un certain contrôle sur le prix du gaz naturel vendu dans le Centre et dans l'Est du Canada. Les sociétés gazières fixeraient le prix de façon à ce que le gaz naturel représente une option valable par rapport aux autres combustibles, sur chaque marché régional.

Seules les transactions effectuées après la suppression des contrôles bénéficieraient des pleins avantages de la déréglementation, en ce sens que la durée des contrats, les quantités livrées et les prix seraient négociés directement entre l'acheteur et le vendeur/producteur. Les nouveaux contrats seraient signés au fur et à mesure que de nouvelles villes ou de nouvelles industries seront raccordées au gazoduc. Selon les contrats de transport en vigueur, il faudrait élaborer un système de priorité pour régir le transport du gaz, advenant que des consommateurs indépendants veuillent aussi réserver l'accès au pipeline, pour transporter vers l'Est le gaz acheminé par leur fournisseur. Il faudrait donc étudier les conséquences qui découleraient de la transformation du Pipeline canadien en réseau public.

À mesure que les contrats à long terme expireraient, le marché du gaz naturel serait déréglementé au même titre que celui du pétrole. Il incomberait toutefois aux instances d'établir dans quelle mesure le prix doit correspondre aux conditions du marché. Il ne faudrait pas oublier qu'une telle option aurait également des répercussions sur le monopole que détiennent les distributeurs de gaz naturel au niveau local.

Le comité reconnaît que d'importants investissements ont été engagés sur la foi d'une garantie quant au prix et il n'ignore pas que l'infrastructure d'exploitation du gaz naturel est très coûteuse. Les contrats à long terme pourraient bien s'avérer le seul moyen qui incite les investisseurs privés à s'engager à étendre le réseau pipelinier. Il faudra donc tenir compte et des intérêts du consommateur et de ceux de l'investisseur, et essayer de trouver une solution où chacun trouve son compte.

Le principe actuel du prix uniforme pour le gaz naturel vendu dans l'Est de l'Ontario et au Québec devrait être abandonné; les coûts de transport devraient être précisés et les subventions au titre du transport, supprimées. Le comité croit que les Canadiens seraient prêts à payer un prix concurrentiel fixé à la tête du puits, auquel s'ajouterait un supplément pour les frais de transport du point d'extraction jusqu'à leur entreprise ou leur résidence. Cette formule faciliterait le calcul du coût de consommation de ce produit; elle favoriserait également une allocation plus efficace des ressources et permettrait aux consommateurs de prendre des décisions plus éclairées concernant leurs achats de combustible.

3. Le comité favorise l'adoption au plus tôt d'une formule où le prix du gaz naturel serait fixé de façon à pouvoir refléter les conditions du marché et recommande l'abolition progressive de toutes les subventions au transport.

L'évolution des marchés d'exportation a également remis en question les dispositions du PÉN relatives au prix du gaz, les prix canadiens ayant dépassé ces dernières années les prix en vigueur sur le marché américain, déjà en voie de déréglementation. Les surplus de gaz canadien découlant de cette situation ont amené les intéressés à faire pression pour que le gouvernement adoucisse les règlements régissant les prix à l'exportation; en 1983, le gouvernement fédéral autorisait les exportateurs canadiens à signer des contrats comportant un prix négocié avec des clients américains. Mais les exportateurs demeuraient toujours tenus de ne pas offrir le gaz naturel à leurs clients américains à un prix inférieur à celui du gaz livré à Toronto. Cette restriction n'a plus sa raison d'être.

Les contrats d'exportation devraient être négociés librement, compte tenu évidemment des restrictions recommandées ci-haut concernant la sécurité des

approvisionnement. Une telle mesure, surtout si elle s'accompagne d'une politique de prix intérieurs axés sur les conditions du marché, nous ramènerait à un réalisme économique qu'on semble avoir oublié depuis plus d'une décennie et éliminerait peut-être la nécessité d'octroyer des subventions ou des stimulants pour activer le marché.

Les changements recommandés devraient être apportés le plus rapidement possible pour favoriser l'efficacité du marché, offrir de meilleures possibilités commerciales aux producteurs de l'Ouest qui disposent de surplus de gaz et profiter aux usagers en aval dont les produits doivent concurrencer les produits fabriqués à l'étranger.

La Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP)

L'industrie pétrolière a préconisé la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. **Le comité appuie la suppression graduelle de la TRPG** parce qu'il préfère que le régime fiscal applicable à l'industrie pétrolière respecte les principes généraux de l'impôt fédéral sur le revenu, notamment au chapitre de l'imposition des bénéfiques de préférence à l'imposition des recettes. **Le comité appuie également la suppression graduelle du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.**

En demandant au comité la suppression de la TRPG, les représentants de l'industrie ont décrié le PESP et les subventions gouvernementales en général pour préconiser un retour aux allègements fiscaux: aux radiations et aux déductions qui n'ont pas un caractère interventionniste direct ou, encore, discriminatoire pour les entreprises étrangères.

Le comité estime que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et le revenu «libéré» garanti dans l'Accord de l'Ouest assure à l'industrie pétrolière des recettes et des liquidités suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités sans les subventions gouvernementales tant décriées. D'autres considérations qui favorisent l'industrie pétrolière plus que les autres secteurs industriels devraient également être supprimées.

Le gouvernement fédéral devrait continuer à offrir une forme de stimulation pour inciter les sociétés canadiennes à entreprendre des travaux d'exploration et de mise en valeur sur les terres du Canada, travaux qui coûtent plus cher et qui présentent des risques plus élevés, et que plusieurs entreprises canadiennes ne pourraient réaliser sans encouragement. Le comité préconise l'adoption de mesures qui favorisent la participation accrue des sociétés canadiennes aux activités entreprises dans les régions éloignées, de façon à ce que les décisions se prennent de plus en plus au Canada.

Même si des renseignements utiles sur les réserves ont été recueillis grâce aux travaux d'exploration effectués par les entreprises dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, la stimulation devrait maintenant viser principalement la mise en exploitation des gisements découverts dans les territoires éloignés, et la réalisation de cet objectif devrait coûter beaucoup moins cher que les mesures reliées au PESP.

Le comité, en accord avec l'industrie, reconnaît que les stimulants fiscaux sont préférables — et également conformes aux autres mesures canadiennes visant à favoriser le développement économique — et il a envisagé la possibilité d'axer les stimulants fiscaux sur les entreprises canadiennes. Toutefois, les traités fiscaux internationaux conclus par le Canada interdisent les mesures fiscales discriminatoires. On devrait rechercher d'autres moyens d'avantager les sociétés canadiennes.

- 4. Le comité recommande l'établissement d'un régime spécial d'encouragement dans le but de favoriser la prospection et la mise en valeur du pétrole des terres du Canada, et la participation des entreprises canadiennes.**

Intérêt de la Couronne

Le comité remet à plus tard la discussion sur Petro-Canada et sur plusieurs autres aspects de la participation gouvernementale à l'industrie de l'énergie, dont la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada* et l'administration des terres du Canada. Le comité formule toutefois certaines observations concernant la participation de la Couronne aux activités sur les terres du Canada.

Les dispositions relatives à l'intérêt ou à la participation de la Couronne aux activités sur les terres du Canada ont été révisées dans le PÉN. La participation de la Couronne prend la forme d'un «intérêt acquis» de 25 p. 100 dans tout bail existant; cette part est gérée par Petro-Canada ou par une autre société d'État. La Couronne garde ainsi la possibilité de participer à ces activités à une date ultérieure. Avant qu'un système de production ne soit autorisé pour un champ spécifique, l'intérêt acquis à la Couronne peut être converti en un «intérêt actif», ce qui permettrait à Petro-Canada de participer activement au projet, de contribuer à la prise de décision et d'exercer un contrôle financier.

Comme cette disposition relative à la dévolution d'une part à la Couronne s'appliquait aux baux existants, la Couronne pouvait donc faire valoir des droits rétroactivement dans certains cas, d'où l'expression «réintéressement», souvent appliquée aux dispositions du PÉN visant l'intérêt de la Couronne,

dispositions vertement critiquées par l'industrie pétrolière. Dans les cas où cette disposition touche une entreprise commerciale en cours, un dédommagement en espèces sera versé, conformément aux dispositions de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*, lorsque l'intérêt acquis à la Couronne sera converti en un intérêt actif.

Le comité reconnaît que le gouvernement fédéral devrait conserver ce pouvoir de décision relativement à la mise en valeur des terres du Canada. Cette disposition permet au gouvernement d'évaluer les perspectives de développement et d'acquérir une part dans toute entreprise commerciale en territoire éloigné. La part de la Couronne prend la forme d'une redevance versée au propriétaire de la ressource. Les fonds affectés par le gouvernement fédéral au soutien de l'exploration pionnière justifient à eux seuls la participation de la Couronne à toute entreprise commerciale de mise en valeur. Il s'agit d'une question distincte de la participation de l'État à l'industrie de l'énergie, comme dans le cas de Petro-Canada.

- 5. Le comité recommande que la mise en valeur du pétrole sur les terres du Canada soit toujours assortie d'une participation canadienne de 50 p. 100, la participation de la Couronne étant comprise dans le pourcentage de participation canadienne.**

L'INTÉRÊT NATIONAL

Le Canada est devenu un exportateur net de toutes les principales formes d'énergie: le pétrole brut et ses produits, le gaz naturel, les gaz de pétrole liquéfiés, le charbon, l'électricité et l'uranium. En 1984, l'exportation de diverses formes d'énergie, principalement vers les États-Unis, a procuré au Canada des rentrées de quelque 15,6 milliards \$, tandis que ses importations à ce chapitre lui ont coûté environ 6,2 milliards \$, se soldant ainsi par un bilan commercial positif de 9,4 milliards \$.

Le Canada n'en continue pas moins d'assumer le coût d'une utilisation inefficace de l'énergie et d'importer d'importantes quantités de pétrole brut léger. Dans le seul cas du brut léger, l'Office national de l'énergie prévoit une pénurie persistant de l'approvisionnement intérieur qui pourra atteindre 33 000 mètres cubes par jour (soit quelque 208 000 barils/jour), jusqu'en l'an 2005, et cette pénurie pourrait bien s'accroître si les gisements pionniers ne sont pas exploités. Les réserves canadiennes de pétrole classique ont atteint un sommet en 1969 et déclinent depuis.

Les importantes ressources d'hydrocarbures lourds du Canada, sous forme de bitume tiré de sables pétrolifères et de pétroles lourds, sont plus coûteuses et, sur le plan technique, plus difficiles à extraire et à convertir en produits commerciaux. Au Canada, la demande de brut lourd est limitée et on prévoit qu'elle ne s'accroîtra que lentement; la production excédentaire doit donc être commercialisée aux États-Unis ou valorisée au Canada en produits commerciaux plus légers. La mise en place de cette capacité de valorisation du pétrole lourd est coûteuse mais elle deviendra plus essentielle.

Nous sommes préoccupés par le fait que les instances soient indûment influencés par le surplus actuel de pétrole sur le marché international. La situation évoluera, mais pas nécessairement de façon prévisible, en raison des divers facteurs qui influencent le marché pétrolier mondial. Une proportion accrue de la production pétrolière mondiale est concentrée dans des régions comme la mer du Nord, qui n'ont pas les réserves nécessaires pour soutenir très longtemps les cadences de production actuelles. Dans une perspective

globale, les réserves du Moyen-Orient jouent un rôle de plus en plus grand, et non pas moindre, au fur et à mesure que la production de l'OPEP diminue. Nous prévoyons donc une réapparition éventuelle de conditions d'approvisionnement incertaines qui permettront aux producteurs du Moyen-Orient d'exercer de grandes pressions sur les marchés mondiaux.

Économie d'énergie et remplacement des formes d'énergie

Un des moyens manifestes pour réduire la sensibilité du Canada aux perturbations étrangères éventuelles consiste à réduire la demande de brut léger de notre système énergétique national en adoptant des mesures permettant d'économiser et de remplacer le pétrole. La rentabilité de l'économie de l'énergie a été démontrée amplement dans plusieurs applications, durant la dernière décennie, et le remplacement du pétrole est manifestement réalisable, compte tenu des réserves de gaz naturel du Canada et des autres options énergétiques disponibles.

- 6. Le comité appuie les initiatives du gouvernement fédéral visant à encourager les économies d'énergie et en recommande l'intensification. Il recommande en outre que le gouvernement fédéral continue à favoriser le remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie.**

Lors des audiences, des témoins ont soutenu qu'il existe de nombreuses façons d'économiser l'énergie qui reviendraient à moins de 20 \$ le baril de pétrole (ou l'équivalent) économisé. Par comparaison, l'approvisionnement en nouvelles énergies coûterait l'équivalent de 30 à 35 \$ le baril de pétrole, pour des projets comme Venture ou Hibernia, quelque 50 \$ dans le cas de la nouvelle production intégrée des sables bitumineux, et au moins 60 \$ dans le cas de la nouvelle production nucléo-électrique.

Les technologies et les pratiques d'économie d'énergie renferment toujours la promesse de retombées considérables. Le gouvernement fédéral devrait continuer à jouer un rôle déterminant en établissant des normes, en renseignant les consommateurs, en choisissant judicieusement ses programmes d'action et d'encouragement et en donnant lui-même l'exemple.

L'énergie représente un coût important de l'activité commerciale, dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la mise en valeur des ressources naturelles, de l'agriculture et de la transformation des aliments, de l'industrie manufacturière ou du secteur des transports. Les économies d'énergie profitent non seulement aux consommateurs, mais elles améliorent également la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux. La plupart des pays industrialisés utilisent l'énergie de façon beaucoup plus économique que le Canada.

Énergies de remplacement

Le profil actuel du système énergétique canadien résulte surtout de la disponibilité, à l'échelle mondiale, du pétrole léger classique, un produit énergétique offrant plusieurs caractéristiques attrayantes. Il faudra trouver les nouvelles sources d'énergie, les nouvelles technologies et les nouveaux carburants et combustibles pour réduire notre forte dépendance à l'égard du pétrole et des combustibles fossiles en générale.

Le comité est préoccupé par le retranchement récent dans le domaine de la recherche et du développement à l'appui de l'évolution à long terme de notre système énergétique. La technologie canadienne est à l'avant-garde, par exemple, dans les domaines de la mise au point d'éoliennes à axe vertical, de l'exploitation de la biomasse forestière, de la production d'hydrogène électrolytique et de la production d'énergie marémotrice. La recherche et le développement sur les énergies de remplacement devraient être encouragés, compte tenu de la réussite du Canada dans ce domaine et de la demande d'énergie. De nouvelles industries énergétiques devraient être créées dans les domaines où le Canada a acquis un avantage relatif.

- 7. Le comité recommande que le gouvernement fédéral appuie suffisamment la recherche et le développement d'énergies de remplacement pour que le Canada garde ou améliore le rang qu'il s'est acquis dans ce domaine et puisse profiter des possibilités d'exportation qu'il lui procure.**

Sécurité énergétique

Nous estimons que les Canadiens n'accordent pas encore assez d'attention aux réalités stratégiques de la distribution et du commerce de l'énergie à l'échelle mondiale. Le fait que le Moyen-Orient renferme presque 60 p. 100 de toutes les réserves de pétrole classique a une incidence profonde: les actes de terrorisme, les guerres et les autres formes d'instabilité dans ce secteur au climat politique volatil, peuvent menacer la stabilité énergétique internationale. Même si la vulnérabilité du Canada à ces perturbations n'est pas très grande à l'heure actuelle, elle pourrait bien s'accroître. Les projets visant à réduire notre dépendance à l'égard du pétrole et à accroître l'utilisation du pétrole lourd permettraient de minimiser ce risque.

Le gouvernement fédéral devrait surveiller attentivement les stocks commerciaux de pétrole disponibles au pays. Nous suggérons d'envisager le maintien d'un approvisionnement d'au moins trois mois, déterminé en fonction de la demande intérieure, même si le Canada, un exportateur net d'énergie, n'est pas tenu de garder une réserve d'urgence de 90 jours, comme l'exige l'Agence internationale de l'énergie.

L'intérêt national dicte que le gouvernement fédéral intervienne dans certains contextes marchands. Les gisements de pétrole lourd et de sables bitumineux de l'Ouest canadien contribueront de plus en plus à la satisfaction de la demande intérieure. La récupération plus poussée du pétrole, quoique coûteuse, accroîtra les réserves canadiennes de brut classique en rendant accessible une plus grande partie de la ressource. Un prix plancher intérimaire devrait être appliqué à la production de ces exploitations, advenant un fléchissement marqué et subit des prix sur le marché international. Même lorsque les sources d'énergie étrangères sont moins coûteuses, ces sources intérieures devraient être soutenues par des redressements de prix temporaires, pour en assurer la disponibilité éventuelle.

Dans ces cas, l'importance des frais de démarrage, la longue période de récupération de l'investissement, les coûts élevés de production par les techniques actuelles et la part croissante que ces sources d'approvisionnement occuperont à l'avenir dans l'ensemble de la production pétrolière canadienne, justifient l'adoption d'un prix garanti qui permette aux entreprises de poursuivre l'exploitation des installations existantes.

8. Pour assurer la continuité des approvisionnements, le comité recommande l'établissement d'un prix plancher provisoire pour le pétrole extrait des sables bitumineux et le pétrole de récupération tertiaire, advenant un fléchissement marqué et subit du prix du pétrole.

Cette protection ne devrait s'appliquer qu'aux projets et aux installations en place au moment du choc de prix. Un prix plancher unique devrait s'appliquer à toutes les exploitations et celui-ci devrait être suffisamment élevé pour permettre à la plupart d'entre elles de poursuivre leurs activités, du moins à court terme. Dans une plus longue perspective, il incombera aux innovateurs et aux gestionnaires d'améliorer l'outillage et les techniques de façon à réduire les coûts de production de l'industrie pétrolière.

Ce prix plancher ne devrait pas nécessiter de nouvelles formes de surveillance ou de vérification administrative. Ce prix devrait décourager l'inefficacité au niveau des exploitations individuelles en n'assurant pas la protection de tous les coûts, ce qui pourrait amener un contrôle financier moins rigoureux. Devant le fléchissement continu du prix international du pétrole, le comité voulait éviter toute disposition de nature à décourager les entreprises pétrolières de s'adapter et de s'ajuster aux réalités à long terme du marché.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier pourrait peut-être participer à la détermination du prix plancher et à l'administration des prestations, puisqu'elle a le mandat de surveiller le rendement économique de l'industrie pétrolière.

Advenant que l'évolution du marché mondial entraîne de légères augmentations du prix du pétrole au Canada, le comité estime que les consommateurs — aussi bien les industries que les particuliers — sauront en amortir les effets et les absorber sans trop de difficulté. Toutefois, advenant une hausse marquée et subite des prix, le gouvernement agirait de façon pertinente en atténuant le choc et en aidant les consommateurs à s'adapter progressivement à la nouvelle conjoncture.

9. Le comité recommande l'adoption de mesures provisoires pour protéger les consommateurs contre une majoration importante et subite du prix du pétrole.

Le comité a envisagé diverses solutions allant des subventions jusqu'à la réglementation des prix. Le comité suggère l'adoption d'un programme où les coûts à la consommation seraient subventionnés grâce à un enrichissement de l'assiette fiscale du secteur pétrolier (obtenue par une augmentation des prestations et non pas par une hausse des barèmes). Les sociétés pourraient conserver tous les bénéfices inattendus réalisés à condition de les réinvestir au Canada. Ces mesures devraient favoriser une production accrue.

Ces mesures ont pour but de faciliter l'ajustement rapide aux situations nouvelles, et non pas d'assurer une protection à long terme. L'expérience nous a révélé notamment qu'il est impossible de maintenir, durant de longues périodes, des barèmes de prix administrés qui ne suivent pas les tendances des marchés mondiaux. Le comité ne propose pas non plus une nouvelle version de la formule de partage des recettes pétrolières, ni un moyen de mettre longtemps le consommateur à l'abri de ce qui se passe dans le monde. Le pays n'a nullement avantage à se complaire dans une protection artificielle alors que les autres pays adaptent leurs économies et se restructurent pour réagir à l'évolution de la situation.

La désorganisation conséquente à la hausse de prix décrétée par les pays de l'OPEP dans les années 1970 était due en grande partie à notre inexpérience des fluctuations extrêmes du marché énergétique. Nous devrions tenter de prévenir les goulots d'étranglement et les influences déstabilisantes, sources d'incertitudes, grâce à des plans d'action souples pouvant tenir compte de l'imprévu. Ces propositions devraient permettre d'éviter la perturbation de la stabilité des sources d'énergie intérieures par l'évolution erratique du marché international.

En abordant cette question dans le présent rapport, le comité ne veut nullement suggérer qu'une flambée des prix est imminente. Il doit toutefois prendre la responsabilité de tenir compte de cette éventualité.

Le rendement de l'industrie énergétique canadienne est essentiel à la sécurité énergétique de tous les Canadiens. Même si le PÉN a reconnu la contribution du capital de risque étranger et des sociétés pétrolières multinationales au développement de l'industrie pétrolière et gazière intérieure, le gouvernement fédéral a estimé qu'une industrie plus «canadienne» réaliserait mieux les objectifs relatifs à la stabilité de l'approvisionnement et à l'équité en matière de partage des bénéfices générés par l'exploitation des ressources énergétiques. Aux termes du PÉN, les bénéfices monétaires générés par la hausse du prix du pétrole devraient revenir de plus en plus aux Canadiens.

Le régime antérieur de stimulants fiscaux n'encourageait que les investisseurs tirant déjà un revenu de l'exploitation des ressources, qui étaient en majeure partie des sociétés étrangères, ce qui allait à l'encontre de la politique de canadianisation articulée pour le première fois en 1976.

Le comité appuie la canadianisation soutenue de l'industrie pétrolière intérieure.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

L'industrie pétrolière

Le comité appuie la déréglementation du prix du pétrole brut. (page 10)

1. Le comité recommande que l'Office national de l'énergie autorise l'exportation du brut canadien selon la demande, à condition que les besoins du marché intérieur soient d'abord satisfaits. (page 11)
2. Le comité recommande que l'Office national de l'énergie permette l'exportation du gaz naturel canadien, sous réserve d'une formule de protection qui tienne compte des besoins éventuels en gaz pour le remplacement du pétrole brut, pour la valorisation des hydrocarbures lourds et pour la satisfaction de la consommation croissante reliée aux utilisations non énergétiques. (page 12)
3. Le comité favorise l'adoption au plus tôt d'une formule où le prix du gaz naturel serait fixé de façon à pouvoir refléter les conditions du marché et recommande l'abolition progressive de toutes les subventions au transport. (page 13)

Le comité appuie la suppression graduelle de la Taxe sur les recettes pétrolières et gazières. (page 14)

Le comité appuie la suppression graduelle du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. (page 14)

4. Le comité recommande l'établissement d'un régime spécial d'encouragement dans le but de favoriser la prospection et la mise en valeur du pétrole des terres du Canada, et la participation des entreprises canadiennes. (page 15)
5. Le comité recommande que la mise en valeur du pétrole sur les terres du Canada soit toujours assortie d'une participation canadienne de 50 p. 100, la participation de la Couronne étant comprise dans le pourcentage de participation canadienne. (page 16)

L'intérêt national

6. Le comité appuie les initiatives du gouvernement fédéral visant à encourager les économies d'énergie et en recommande l'intensification. Il recommande en outre que le gouvernement fédéral continue à favoriser le remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie. (page 18)
7. Le comité recommande que le gouvernement fédéral appuie suffisamment la recherche et le développement d'énergies de remplacement pour que le Canada garde ou améliore le rang qu'il s'est acquis dans ce domaine et puisse profiter des possibilités d'exportation qu'il lui procure. (page 19)
8. Pour assurer la continuité des approvisionnements, le comité recommande l'établissement d'un prix plancher provisoire pour le pétrole extrait des sables bitumineux et le pétrole de récupération tertiaire, advenant un fléchissement marqué et subit du prix du pétrole. (page 20)
9. Le comité recommande l'adoption de mesures provisoires pour protéger les consommateurs contre une majoration importante et subite du prix du pétrole. (page 21)

Le comité appuie la canadianisation soutenue de l'industrie pétrolière intérieure. (page 22)

LISTE DES TÉMOINS

N° de fasc.	Date	Organismes et témoins
<i>Deuxième session, trente-deuxième parlement</i>		
1	4 avril 1984	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources M. Paul M. Tellier, sous-ministre M. Len Good, sous-ministre adjoint, Analyse de la politique énergétique
2	10 avril 1984	Association pétrolière du Canada M. A.R. Nielsen, président du Conseil d'administration et directeur exécutif, <i>Canadian Superior Oil Ltd.</i> M. R.H. Carlyle, vice-président principal, Ressources Gulf Canada Inc. M. Tony Stikeman, économiste principal, Ressources Shell Canada Limitée M. Leo de Bever, directeur, <i>Chase Econometrics Canada</i> M. Ian R. Smyth, directeur exécutif, l'Association pétrolière du Canada
4	17 avril 1984	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources M. Paul M. Tellier, sous-ministre M. Len Good, sous-ministre adjoint, Analyse de la politique énergétique
5	8 mai 1984	Dow Chemical Canada Inc. M. J.M. Hay, président du Conseil d'Administration M. John E. Gates, gestionnaire, Administration commerciale M. Dennis G. Barnes, gestionnaire des affaires, Département de l'hydrocarbure et de l'énergie
6	9 mai 1984	Home Oil Company Limited M. R.F. Haskayne, président et directeur général M. Ron Watkins, vice-président, Relations avec les gouvernements et les industries
7	15 mai 1984	Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada M. Maurice E. Taschereau, administrateur M. Maurice Ruel, directeur général, Protection de l'environnement M. Rowland H. Harrison, directeur général, Gestion des terres M. Don L. Sherwin, directeur général, Évaluation des ressources M. George Davies, directeur général intérimaire, Retombées canadiennes Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources M. Len Good, sous-ministre adjoint

N°	Date	Organismes et témoins
fasc.		
		<p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Économies d'énergie et substituts du pétrole M. A.R. Hollbach, sous-ministre adjoint, Économies d'énergie et substituts du pétrole M. A.E. LeNeveu, directeur général, Direction du charbon et des énergies de remplacement M. Charles Marriott, directeur général, Économies d'énergie et substituts du pétrole M. R. Schulte, coordonnateur principal des politiques et des opérations</p>
		<p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Analyse de la politique énergétique M. Len Good, sous-ministre adjoint</p>
		<p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources M. Paul M. Tellier, sous-ministre M. Len Good, sous-ministre adjoint, Analyse de la politique énergétique</p>
8	16 mai 1984	<p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier M. C.G. Penney, administrateur M. H. Lazar, administrateur adjoint, Politiques, décisions et cas spéciaux M. R. Smith, directeur général adjoint, Politiques et décisions</p>
		<p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Analyse de la politique énergétique M. Len Good, sous-ministre adjoint</p>
10	24 mai 1984	<p>Conseil économique du Canada M. David W. Slater, président M. Patrick Robert, directeur M. Peter Eglinton, conseiller spécial du président, problèmes énergétiques M. Surendra Gera, économiste, Groupe de recherches sur l'énergie M^{me} Maris Uffelmann, économiste, Groupe de recherches sur l'énergie</p>
11	30 mai 1984	<p>Institut C.D. Howe M. Edward A. Carmichael, analyste principal des politiques</p>
12	31 mai 1984	<p>Ontario Energy Corporation M. Malcolm Rowan, président</p>
13	5 juin 1984 Calgary, Alberta	<p>Independent Petroleum Association of Canada M. Gwyn Morgan, président M. Art Price, vice-président M. John A. Howard, vice-président M. E. Richard E. Elenko, vice-président M. John D. Hagg, vice-président M. Joe R. Dundas, président sortant M. John D. Porter, directeur général M. Steve J. Haberl, directeur, gaz naturel M. Jock S. Poyen, directeur général, Questions économiques et réglementation M. Frank G. Ricciuti, membre du Conseil d'administration M. Joe E. Horler, directeur, pétrole brut</p>

N°

de Date Organismes et témoins

fasc.

Première session, trente-troisième parlement

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| 1 | 22 janvier 1985 | M. Bruce Willson, président, Comité de l'énergie, Association des consommateurs du Canada |
| 2 | 24 janvier 1985 | Conseil économique du Canada
M. David W. Slater, président
M. Patrick Robert, directeur
M. Richard Zuker, directeur associé, Groupe de recherche sur l'énergie
M. Surendra Gera, économiste principal
M. Serge Dupont, économiste
M ^{me} Marie-Hélène Pastor, économiste |
| 3 | 28 janvier 1985
Calgary, Alberta | Independent Petroleum Association of Canada
M. Gwyn Morgan, président, administrateur et membre du Comité de direction
M. Joe R. Dundas, président sortant, administrateur et membre du Comité de direction
M. David Craig, administrateur et membre du Comité de direction
M. Robert Andrews, administrateur délégué
M. John Howard, administrateur et membre du Comité de direction
M. Jock S. Poyen, directeur général, Questions économiques et réglementation |
| | | Woods Gordon Management Consultants
M. Stephen Tanny, économiste principal
M. Dennis Cronkwright, directeur et associé |
| 4 | 31 janvier 1985 | Norcen Energy Resources Limited
M. Edward G. Battle, président et directeur général
M. Donald D. Barkwell, vice-président exécutif
M. Ken Colby, vice-président |
| 5 | 5 février 1985 | Association pétrolière du Canada
M. A.R. Nielsen, président du Conseil des gouverneurs; président du Conseil d'administration, administrateur, directeur général, <i>Canadian Superior Oil Ltd.</i>
M. E.W. Best, ancien président du Conseil des gouverneurs; président, Division du pétrole et du gaz, BP Canada Inc.
M. D.G. Stoneman, président, Comité de la politique sur le gaz naturel; vice-président, Développement des affaires, Ressources Shell Canada Limitée
M. Hans Maciej, directeur technique |
| 6 | 7 février 1985 | Ressources Gulf Canada Inc.
M. Harry Carlyle, président
M. Jean-Louis Blais, directeur, Affaires gouvernementales |
| 7 | 11 février 1985 | Passmore Associates International
M. Jeff Passmore, président
M. David J. Argue, associé principal |
| | | École d'administration publique, Université Carleton
M. G. Bruce Doern
M. Glen Toner |

N°	Date	Organismes et témoins
8	12 février 1985	Canadian Hunter Exploration Ltd. M. Jim K. Gray, vice-président
9	14 février 1985	Association canadienne des automobilistes M. R.B. Erb, vice-président du Conseil d'administration M. Michael S. McNeil, directeur, Relations publiques M. Richard Godding, directeur, Services techniques
10	26 février 1985	Husky Oil Ltd. M. S. Robert Blair, président du Conseil d'administration M. Arthur R. Price, président
11	28 février 1985	Aberford Resources Ltd. M. John A. Howard, président M. David W. Rowbotham, conseiller légal
12	4 mars 1985	Suncor Inc. M. H.B. Maxwell, vice-président, Affaires gouvernementales M. W.L. Oliver, vice-président, Affaires gouvernementales, Groupe des ressources M. G.A.T. Allan, directeur, Planification et contrôle, Groupe des sables bitumineux

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Secteur de la recherche et de la technologie

M. K. Whitham, sous-ministre adjoint, Secteur de la recherche et de la technologie et président du Groupe interministériel de recherche et développement énergétiques
M. Peter J. Dyne, directeur général, Bureau de recherche et développement énergétiques

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Secteur des économies d'énergie et des substituts du pétrole

M. A.R. Hollbach, sous-ministre adjoint
M. Dennis Orchard, directeur de la division des programmes énergétiques domiciliaires
M. Graham Armstrong, directeur de la Division de la politique et de la coordination, Direction de l'économie d'énergie et du remplacement du pétrole
M. Anthony C. Taylor, directeur de la Division de l'énergie reliée au transport du ministère
M. D.L.P. Strange, directeur de la Division des énergies renouvelables

Shell Canada Inc.

M. C. William Daniel, président, directeur général et membre du Conseil d'administration
M. J.E. Czaja, vice-président exécutif et directeur, Ressources Shell Canada Limitée; président, *Crows Nest Resources Limited*
M. C. Falcone, directeur général, Politiques d'affaires

N°	Date	Organismes et témoins
13	7 mars 1985	Office national de l'énergie M. C.G. Edge, président M ^{me} L.M. Thur, vice-présidente associée M. R. St. G. Stephens, directeur exécutif M. K.W. Vollman, directeur général, Réglementation des pipelines M. P. Miles, directeur général intérimaire, Études de l'énergie M. W.A. Hiles, directeur, Direction des approvisionnements énergétiques
14	12 mars 1985	Amis de la terre M. David Brooks, membre du Conseil d'administration M. Ray Vles, directeur exécutif
15	14 mars 1985	Roxy Petroleum Ltd. M. Joe R. Dundas, président et directeur général M. Barry Padley, vice-président, Finances
16	28 mars 1985	Conseil national de recherches M. Larkin Kerwin, président M. J. K. Pulfer, vice-président, Finances M. B.D. Leddy, vice-président, Personnel et services administratifs M. E. Philip Cockshutt, directeur, Division de l'énergie
17	2 avril 1985	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest L'honorable Tagak E.C. Curley, ministre M. Al Zariwny, secrétaire, Secrétariat de l'Énergie, des Mines et des Ressources M. Stuart Wood, économiste en ressources

ANNEXE B

MÉMOIRES

Le comité a reçu des soumissions des groupes et particuliers suivants:

AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER, Ottawa (Ontario)
AMIS DE LA TERRE, Ottawa (Ontario)
ASSOCIATION CANADIENNE DES AUTOMOBILISTES, Ottawa (Ontario)
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ, Montréal (Québec)
ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES, Ottawa (Ontario)
ASSOCIATION CANADIENNE DES FOURNISSEURS DES TRANSFORMATEURS DE GAZ, Calgary (Alberta)
ASSOCIATION CANADIENNE DU GAZ, Don Mills (Ontario)

BANQUE ROYALE, Ottawa (Ontario)
CANADIAN METHANOL CANADIEN, Winnipeg (Manitoba)
CANARCTIC VENTURES LTD., Richmond (Colombie-Britannique)
CHAMBERS, G., Winnipeg (Manitoba)
COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN, Edmonton (Alberta)
CYANAMID CANADA INC., Willowdale (Ontario)

FORD, MME J. A., Moncton (Nouveau-Brunswick)

GENERAL SOLAR INC., Carleton Place (Ontario)
GOTS, J. G., Guelph (Ontario)
GRANT, D., Windsor (Ontario)

HAUCK, E. A., Kitchener (Ontario)
HUNTER, S. J., Vancouver (Colombie-Britannique)

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, GOUVERNEMENT DE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES FORÊTS, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
INSTITUT CANADIEN DES TEXTILES, Montréal (Québec)

KABAYAMA, J. E., Nepean (Ontario)
KENNEDY, C., Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

LAMBERT, J. D., Kirkland (Québec)
LLOYD, G. V., Calgary (Alberta)

MEDICINE HAT, VILLE DE, Medicine Hat (Alberta)

NORCEN ENERGY RESOURCES LIMITED, Toronto (Ontario)
NORRIS, Paul J., Edmonton (Alberta)

ONTARIO, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, Toronto (Ontario)
ONTARIO NATURAL GAS ASSOCIATION, Toronto (Ontario)

PANCANADIAN PETROLEUM LIMITED, Calgary (Alberta)
PETROSAR LIMITED, Sarnia (Ontario)
PRIOR, J. G., Vernon (Colombie-Britannique)

RAY, A. K., Gloucester (Ontario)
RESSOURCES SHELL CANADA LIMITÉE, Calgary (Alberta)
SIERRA CLUB OF WESTERN CANADA, Victoria (Colombie-Britannique)
STELCO INC., Toronto (Ontario)
SUNCOR INC., Ottawa (Ontario)

TARC, A., Palmerston (Ontario)

WAINOCO OIL & GAS LIMITED, Calgary (Alberta)
WALKER & PARTNERS LTD., R. L., Ottawa (Ontario)
WHITEHORSE, VILLE DE, Whitehorse (Yukon)
WILLSON, BRUCE F., Thornhill (Ontario)

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 3 AVRIL 1985

(24)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 13 h 30, à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Earl A. Hastings (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Barootes, Doody, Hastings, Hays, Kenny, Lefebvre et Olson. (7)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Adams.

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Dean Clay, chef, Division des sciences et de la technologie; M^{me} Sonya Dakers et M. Lawrence Harris, attachés de recherche; et M. Philip DeMont, adjoint à la recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 décembre 1984, le comité reprend l'étude de tous les aspects du Programme énergétique national, y compris ses répercussions sur l'exploitation de l'énergie au Canada.

L'honorable sénateur Lefebvre propose que le comité se réunisse à huis clos.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le président dépose le premier rapport du sous-comité de rédaction qui se lit comme suit:

Votre sous-comité s'est réuni le lundi 1^{er} avril 1985 pour étudier le rapport abrégé.

A la lumière de l'Accord de l'Ouest récemment annoncé, votre sous-comité a convenu, sur division, de recommander ce qui suit:

QUE le comité ne poursuive pas l'élaboration du rapport abrégé sur l'étude du programme énergétique national, mais qu'il commence plutôt dès maintenant la rédaction de son rapport final.

L'honorable sénateur Barootes propose l'adoption du premier rapport du sous-comité de rédaction.

Après délibération, la motion, mise aux voix, est adoptée par un vote nominal de 3 contre 2, les honorables sénateurs Barootes, Lefebvre et Olson, pour, et les honorables sénateurs Hays et Kenny, contre.

À 14 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 13 JUIN 1985

(25)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles se réunit à 9 h 30, aujourd'hui, à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Earl A. Hastings (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Balfour, Barootes, Bell, Doody, Hastings, Hays, Kenny, Lefebvre et Olson. (10)

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Dean Clay, chef, Division des sciences et de la technologie; Mme Sonya Dakers et M. Lawrence Harris, attachés de recherche.

Du bureau du président: M^{me} Karen Wheeler, adjointe administrative.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 décembre 1984, le comité reprend l'étude de tous les aspects du Programme énergétique national, y compris ses répercussions sur l'exploitation de l'énergie au Canada.

L'honorable sénateur Kenny propose que le comité se réunisse à huis clos.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le président dépose le deuxième rapport du Sous-comité de rédaction qui se lit comme suit:

Votre sous-comité était chargé de rédiger un rapport sur l'examen du Programme énergétique national (résolution du 12 mars 1985—modifiée le 3 avril 1985).

Conformément au mandat susmentionné, votre sous-comité s'est réuni les 1^{er} avril, le 6, 7, 9 et 30 mai et le 11 juin 1985.

Le rapport intérimaire ci-joint, qui représente les points de vue de votre sous-comité, vous est par les présentes soumis pour examen.

L'honorable sénateur Doody propose, - Que le président soit autorisé à retenir les services de réviseurs techniques et linguistiques afin de réviser le rapport du comité, sous la direction du président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Balfour propose,—Que M. Dean Clay, directeur de la recherche, soit autorisé à assister à la Conférence des Nations Unies sur la disponibilité des sables bitumineux et du pétrole lourd.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 05, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 18 JUIN 1985
(27)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, sous la présidence de l'honorable sénateur Earl A. Hastings (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Barootes, Hastings, Hays, Kenny, Lefebvre et Olson. (7)

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Dean Clay, chef, Division des sciences et de la technologie; M^{me} Sonya Dakers et M. Lawrence Harris, attachés de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 décembre 1984, le comité reprend l'étude de tous les aspects du Programme énergétique national, y compris ses répercussions sur l'exploitation de l'énergie au Canada.

L'honorable sénateur Olson propose que le comité se réunisse à huis clos.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Olson propose que le projet de rapport intérimaire sur l'examen du Programme énergétique national soit adopté tel que modifié comme troisième rapport du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lefebvre propose que le titre du troisième rapport soit le suivant: «La politique énergétique canadienne: Rapport intérimaire».

La question, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le troisième rapport soit imprimé à 4 000 exemplaires.

Ordonné: Que le troisième rapport soit déposé au Sénat le plus tôt possible mais que l'on demande au Sénat de publier et de distribuer le rapport dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

À 12 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité

Timothy Ross Wilson

